

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/33

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 mai 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET - HILAIRE –
CORNET – RAMUS - LEBRAT – GAUTHIER – JOLLIVET – PIQUEMAL –
EUVRARD –.*

*Excusés : Mme GRENIER à donner procuration à Mr TESTON
Mr RIFFARD à donner procuration à Mme CROZIER
Mr BOUNIARD à donner procuration à Mme PIQUEMAL*

Mr GAUTHIER Jocelyn a été élu secrétaire.

Objet : Détermination des tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2015/23 du 25.03.2015 portant sur l'assujettissement à la TVA du budget d'assainissement prise en application de la réglementation en vigueur.

Suite à cette nouvelle disposition il informe le conseil qu'il convient de fixer les tarifs de la PAC, ceux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 n'étant pas soumis à la TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

.../...

- **DÉCIDE** de fixer la PAC pour les constructions nouvelles à 1 000.00 € TTC par logement.
- **DÉCIDE** de fixer le PAC pour les constructions existantes comme suite :
 - ° Construction égale ou supérieur à 10 ans : 1 000.00 € TTC par logement
 - ° Construction de moins de 10 ans : 500.00 € TTC par logement.

L'âge de la construction sera déterminé par la durée comprise entre la date d'obtention du permis de construire et la date de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- **RAPPELLE** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau collectif.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 26 mai 2015.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 27 mai 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.

